

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Pourquoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants te permet de t'impliquer dans la vie du village. C'est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de ta parole sur la vie de la commune. Il te permet d'apprendre à être citoyen* et d'être initié à une éducation à la démocratie*.

Si tu as envie de participer à des projets pour améliorer la vie dans le village, donner tes idées et en discuter avec les autres, rejoins-nous !

Que font-ils ?

Les Conseillers et Conseillères représentent leurs camarades :

- ◆ en recueillant leurs attentes et leurs propositions
- ◆ en les informant sur les actions du conseil municipal des enfants

Ils s'engagent à réfléchir et à proposer des projets au conseil municipal des adultes dans le but d'améliorer le cadre de vie* des habitants de la commune.

Ils participent à la réalisation de ces projets.

Ils s'engagent à participer à certaines manifestations publiques* et temps forts de la commune en qualité de représentants du conseil.



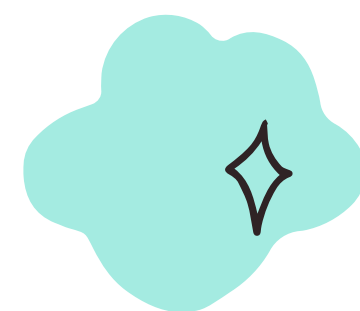
Pour qui ?

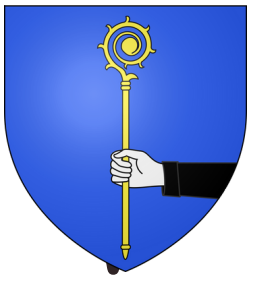
Tu peux voter pour Le Conseil Municipal des enfants si :

Tu es en CE1, CE2, CM1 ou CM2 dans une école de Savigny

Tu peux être élu(e) si :

Tu habites à Savigny
Tu es en CM1 ou CM2 à Savigny
Tu es candidat(e) !





Comment ?

Le conseil municipal des enfants se déroule en dehors du temps scolaire et est géré par les élus adultes de la commune.

Le Conseil Municipal des Enfants se réunit au minimum 2 fois par an pour décider et voter les projets.

Des commissions par projet se réunissent au minimum 3 fois par an pour discuter et réaliser les projets.

Les rencontres se tiennent le samedi matin à la mairie.

Des sorties pédagogiques sont possibles.



Le Conseil Municipal des Enfants

Pour chaque école
(Les Sources et St Martin)

1 fille + 1 garçon
de CM1



1 fille + 1 garçon
de CM2



Soit 8 conseillères et conseillers
élus pour 2 ans (les CM2
resteront conseillers en 6ème)

Partenariat avec les écoles

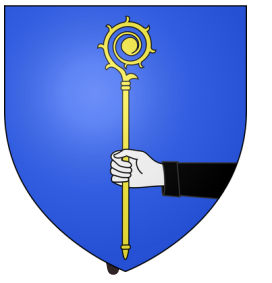
En partenariat avec les professeurs des écoles du village, le conseil municipal des enfants est présenté en classe, à l'école, avant les élections.

Les réunions et rencontres du Conseil Municipal des Enfants se déroulent à la mairie.

De retour à l'école, les Conseillers pourront informer et écouter les enfants sur les sujets du Conseil Municipal sur des temps de classe dédiés.

Les écoles sont partenaires mais c'est la mairie qui gère et qui est responsable du Conseil Municipal des Enfants.





Tu es intéressé(e) pour devenir Conseiller(ère)?

- ✦ Ecoute la présentation du Conseil Municipal des Enfants qui sera faite en classe
- ✦ Discute avec tes parents du règlement du conseil qui te sera distribué (il faut qu'ils soient d'accord !)
- ✦ Rend la fiche de candidature et l'autorisation parentale signées qui te seront distribuées en classe, à la date indiquée
- ✦ Présente ta candidature à la classe comme les professeurs te l'expliqueront



Les élections et le dépouillement se dérouleront à la mairie.

Si tu es élu(e) ... Félicitations !

Si tu n'es pas élu(e), c'est dommage mais il ne faut pas être déçu(e) : c'est le risque en se présentant, et tu pourras quand même donner ton avis aux Conseillers !

Lexique*

Citoyen

Le mot « citoyen » vient du latin civitas, qui signifie la « cité », la « ville ». Le citoyen est quelqu'un qui habite sur un territoire, une ville ou un pays et qui en reconnaît les lois.

Démocratie

Une démocratie est un système politique où le pouvoir appartient à tous les citoyens. Ils ont le droit de vote pour élire leurs représentants.

Cadre de vie

C'est l'endroit où l'on habite (son village, son quartier) et les aménagements qui y sont présents.

Manifestations publiques

Ce sont les fêtes dans le village. Par exemple les cérémonies pour commémorer les armistices le 8 mai et le 11 novembre, et les vœux du maire.

➤ Calendrier

Dépôt des candidatures
jusqu'au 04 octobre inclus

Campagne électorale
du 7 au 16 octobre

Élections
18 octobre 2024

Renseignements complémentaires

Adjointe aux affaires
scolaires:

06.22.54.93.13

isabelle.kapfer@orange.fr

Mairie :

04.74.72.09.09

mairie@mairie-savigny69.fr